



La Croix-Rouge canadienne



Regroupement incendie de La Sarre

25 avril 2025



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Mission de la CRC
- Secteurs d'activités de la CRC
- Types de sinistres
- Services offerts
- Processus de mobilisation
- Ententes et Offres de Services
- Statistiques d'interventions



3 OBJECTIFS CLÉS

1. Clarifier les services de l'organisation
2. Expliquer la procédure de mobilisation de la CRC
3. Répondre à vos questions sur notre engagement et nos opérations



LA CROIX-ROUGE À TRAVERS LE MONDE

Un acteur principal dans l'urgence



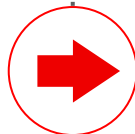
Un réseau de
192 Sociétés nationales
Aide aux victimes
de conflits
**Aide aux victimes
de sinistres**



NOTRE MISSION

La Croix-Rouge canadienne (CRC) vise à améliorer les conditions d'existence des personnes en situation de vulnérabilité en mobilisant le pouvoir de l'humanité au Canada et partout dans le monde.

**SEPT PRINCIPES
FONDAMENTAUX**
du Mouvement de la
Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge



Humanité
Impartialité
Unité
Universalité
Indépendance
Volontariat
Neutralité



AVANT, PENDANT ET APRÈS

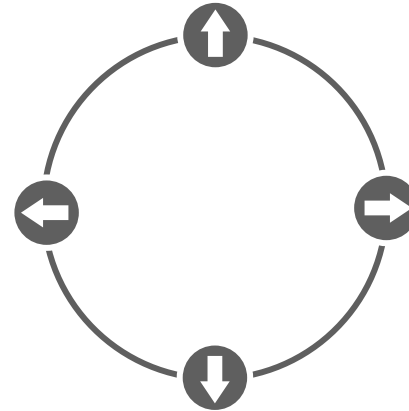
Activités de la CRC

Prévention

- Secourisme
- Prévention de la violence et de l'intimidation
- Santé communautaire

Rétablissement

- Programmes d'aide à long terme et gestion des dons
- Accompagnement des personnes vulnérables
- Poursuite des activités d'intervention



Préparation

- Sensibilisation et préparation aux catastrophes
- Gestion du matériel d'urgence du gouvernement provincial
- Formations en sécurité civile et plans d'urgence pour le secteur communautaire

Intervention

- Services aux sinistrés
- Distribution de masse
- Gestion des collectes de fonds
- Programme de santé
- Soutien morale et Bien-être et environnements sécuritaires



NOTRE ENGAGEMENT HUMAIN AU QUÉBEC



Plus de

2 400

bénévoles actifs dans
leurs communautés

98 équipes d'intervenants d'urgence

dans chaque MRC

(1 400 bénévoles +

1 000 intervenants volontaires des entreprises)



4 interventions

en moyenne **par jour**

sur les lieux de sinistres pour
aider des milliers de personnes



Près de

150

Partenaire de formation en
secourisme et en santé

Plus de

81 000

enfants et adultes formés en prévention
chaque année



AGIR AU QUÉBEC : UN RÔLE MAJEUR EN SÉCURITÉ CIVILE ET EN AIDE HUMANITAIRE



Au quotidien – sinistres individuels

Incendies
Bris d'aqueducs
Pannes d'électricité prolongées
Fuites de gaz

Sinistres majeurs

Inondations
Feux de forêt
Verglas
Tornades



Nouvelles réalités

Changements climatiques
Pandémies
Accueil de ressortissants
et de réfugiés

SINISTRES MINEURS

- Réconfort moral et soutien
- Alimentation de secours
- Hébergement de secours
- Habillement de secours
- Services personnels
- Aide aux transports



SINISTRES MAJEURS

- Réconfort moral et soutien
- Inscription et renseignements
- Centres d'accueil et d'information (CAI)
- Gestion de centres d'hébergement d'urgence (CHU)
- Alimentation de secours
- Habillement de secours
- Services personnels et généraux
- Aide aux transports



BESOINS FONDAMENTAUX

- Services offerts pour une durée allant jusqu'à 72h suivant un sinistre **imprévisible et reconnu par une autorité compétente**.
- Offert par le biais **d'aide financière** versé sur une carte MasterCard prépayée et/ou de bons de commande.
- Le niveau de l'aide accordée est déterminé par un **processus d'analyse de besoins**.



Hébergement*



Alimentation



Vêtements
neufs et adaptés



Réconfort,
couvertures
et toutous



Hygiène et
soins personnels



Transport



Produits essentiels
pour bébé



Référencement



Réunions
des familles

* Lors d'un sinistre majeur, il est possible d'ouvrir un Centre d'accueil et d'information (CAI) ou un Centre d'hébergement d'urgence (CHU)



STATISTIQUES D'INTERVENTION

Sinistres mineurs



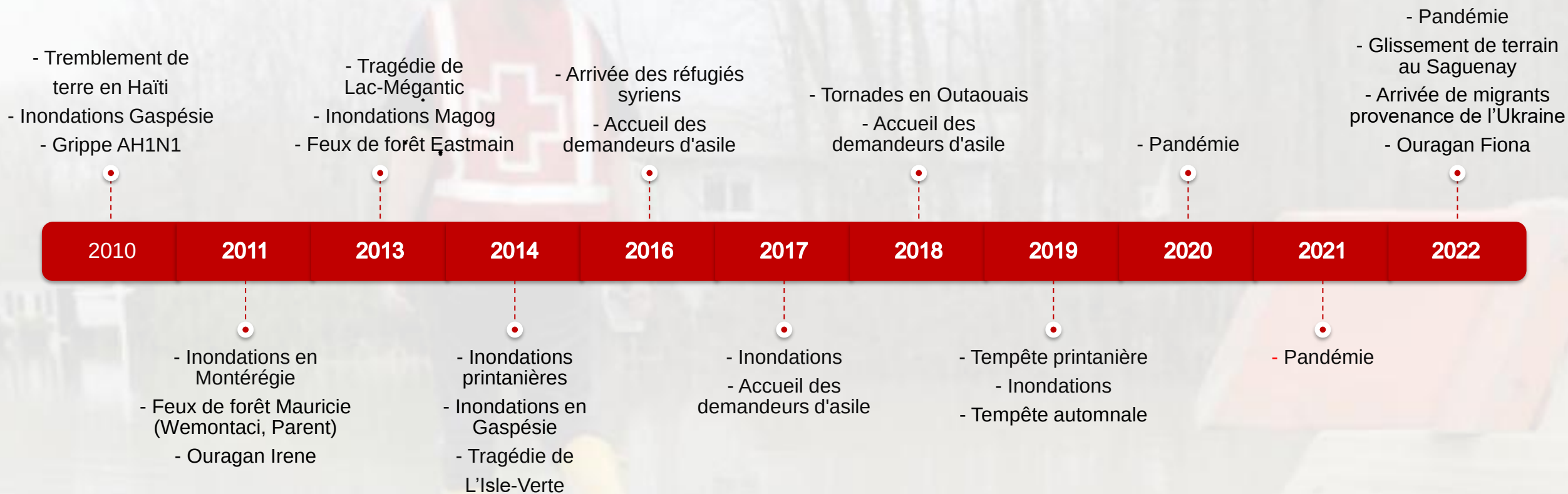
1 100 Interventions par année

Plus de

6 500 Personnes aidées par
année (sinistres mineurs
seulement)

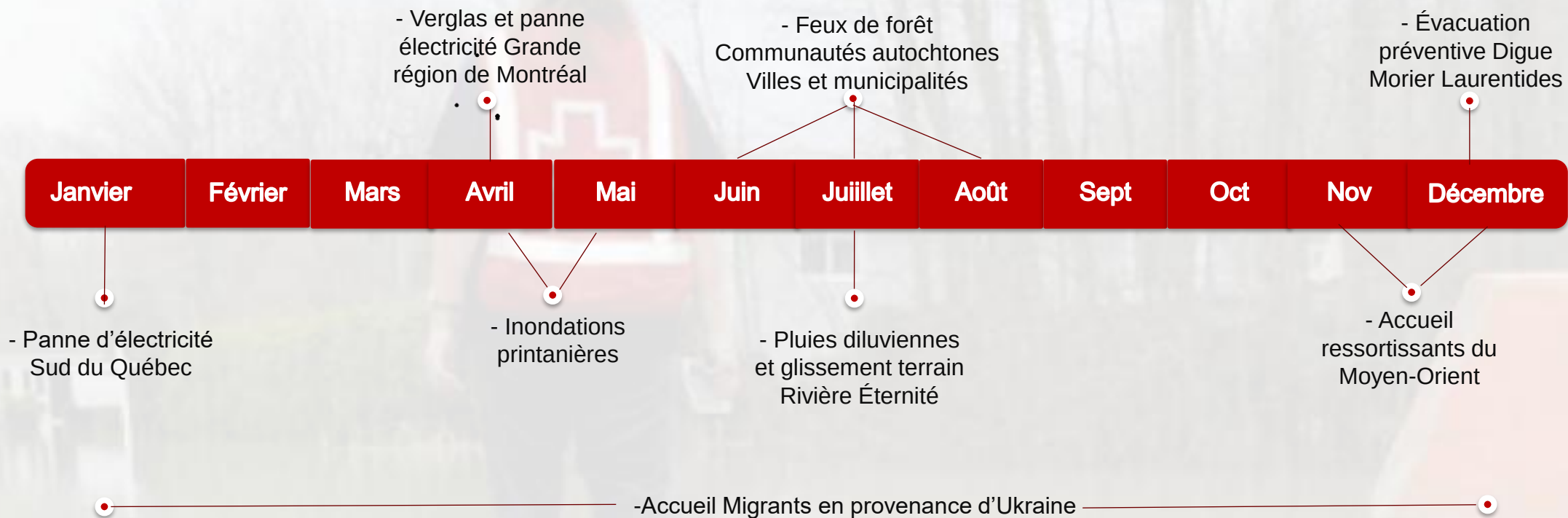


INTERVENTIONS MAJEURES

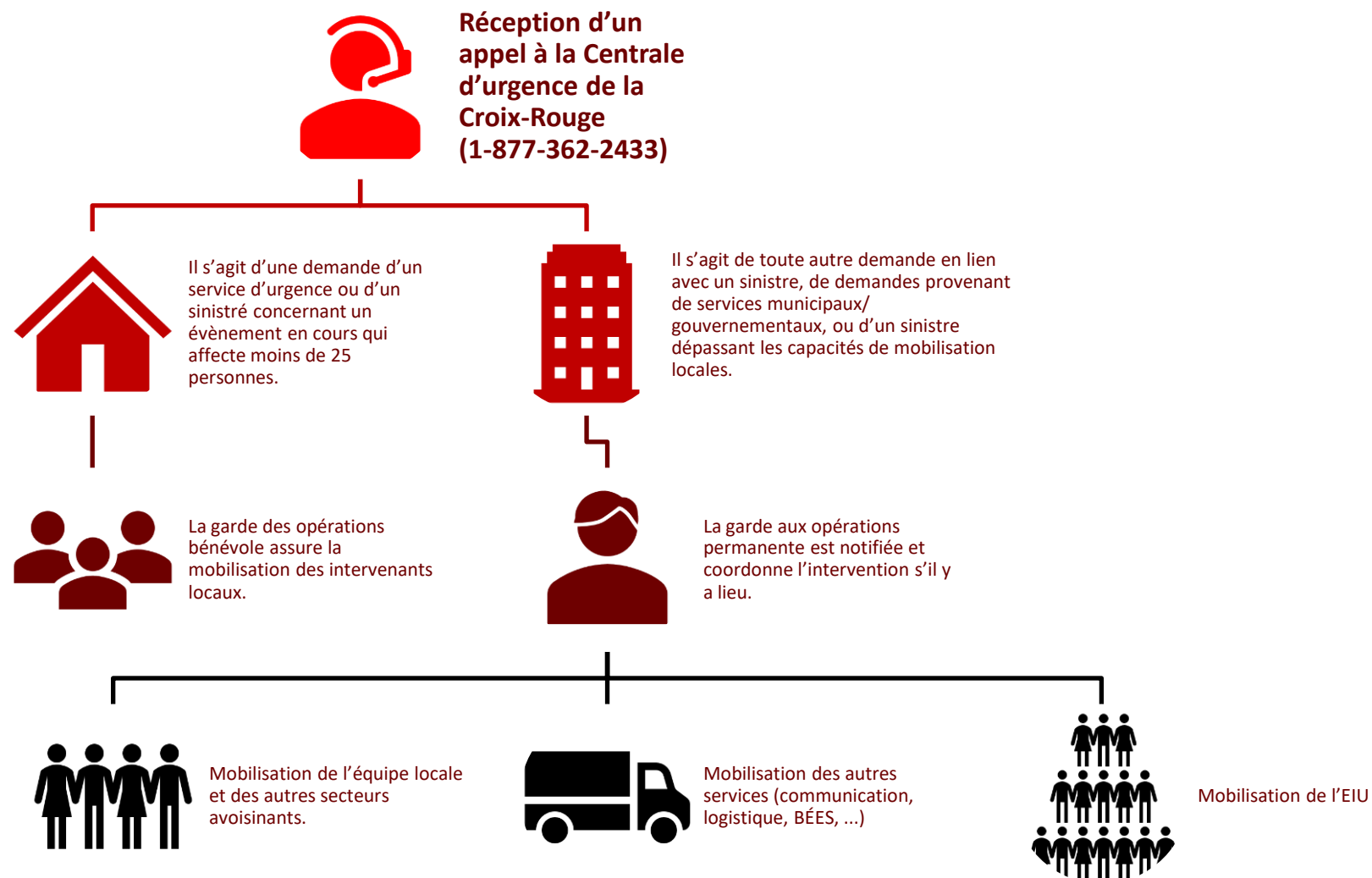


INTERVENTIONS MAJEURES 2023

2023 une année fort occupée



PROCESSUS D'ALERTE ET DE MOBILISATION



DEUX PROFILS DE BÉNÉVOLAT

Équipe d'intervention de services aux individus (EISI)

- Intervient lors de **sinistres locaux**.
- Peut être mobilisée à **toute heure**.
- Gère son **matériel** et les ententes avec les **fournisseurs locaux**, supportée par l'employé attitré.

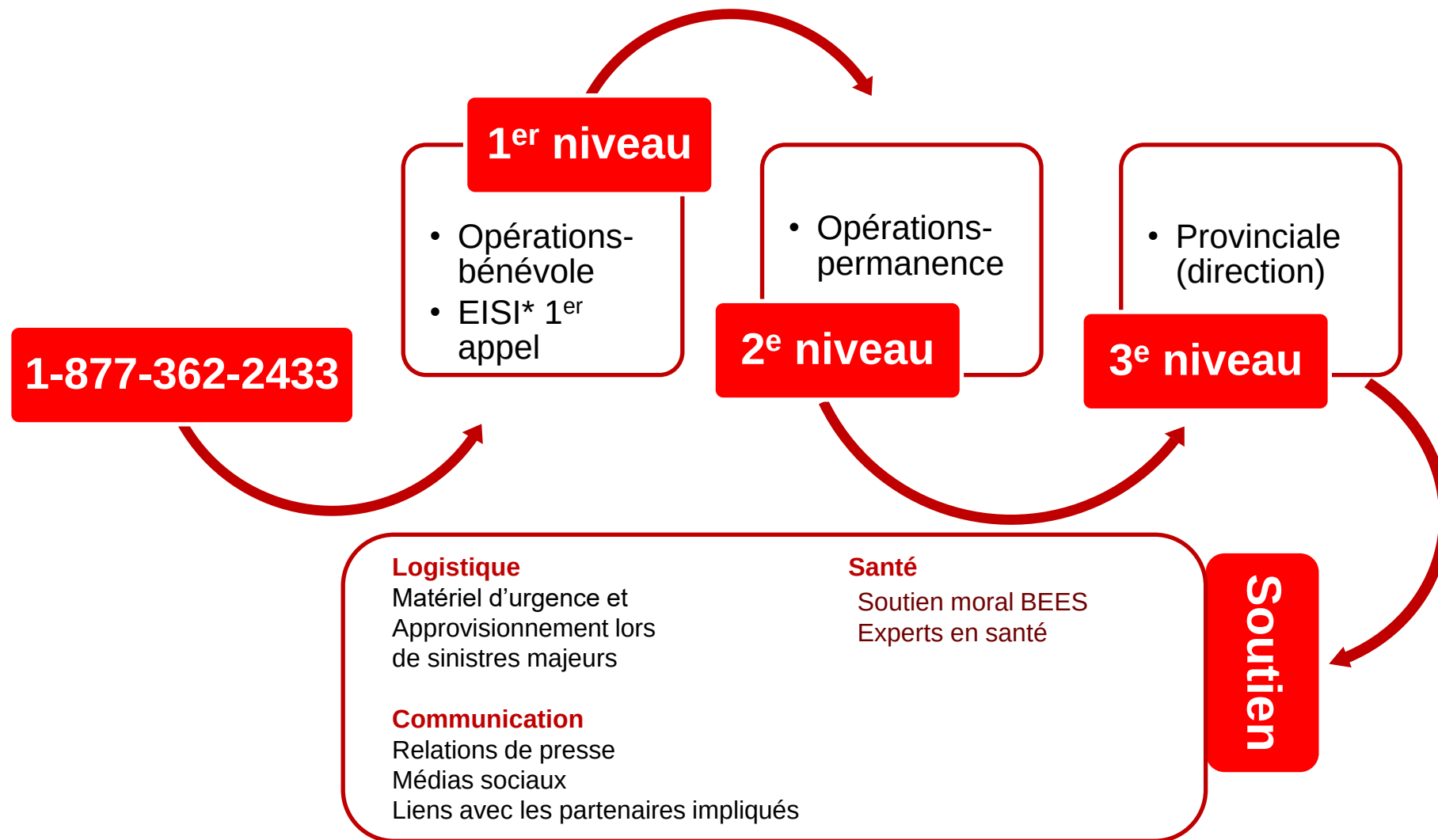


Équipe d'intervention d'urgence (EIU)

- Organisation gérée **provincialement**.
- Intervient lors de **sinistres d'envergure** partout au Québec et/ou au Canada. (EX: feux de forêt...)
- Formation axée sur **l'opération d'un centre d'accueil et information (CAI)** ou d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU).
- Des équipes de plus en plus **spécialisées** : logistique, systèmes.



FONCTIONNEMENT DE LA MOBILISATION EMPLOYÉE ET BÉNÉVOLE 24/7



DE NOMBREUX PROTOCOLES D'ENTENTE

Municipalités

Des ententes signées
avec plus de 890
municipalités

ENTENTE

Augmenter l'état de préparation

Établir comment faire appel à la Croix-Rouge

Établir les rôles et responsabilités des parties

Définir les dispositions financières

Définir le cadre de prestation des services aux personnes sinistrées

Intervenir sur les lieux de sinistres résidentiels, avec une aide jusqu'à 72hrs offerte gratuitement.

Identifier les critères de signature d'une Offre de services

OFFRE DE SERVICE

1 Offre de services par sinistre avec circonstances particulières :

Document opérationnel en intervention pour un sinistre précis:

- S'entendre sur les services à déployer
- Présenter les coûts facturables

ENTENTE DE PRÊT DE MATÉRIEL



CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

1. Les Services aux Personnes sinistrées **sont requis au-delà des 72 heures** suivant la date de l'avis de Sinistre ou la date de l'avis d'évacuation par la ville/municipalité à la SCCR;
2. Le nombre de Personnes sinistrées à aider est **supérieur** à :
 - a) 100 dans le cadre d'un incendie résidentiel;
 - b) 25 dans le cadre de tout autre Sinistre;
3. Les Parties conviennent de **l'organisation et de la coordination de ressources humaines et/ou matérielles supplémentaires** entraînant des conséquences financières additionnelles pour la prestation des Services aux Personnes sinistrées par la SCCR; ou
4. La ville requiert les Services aux Personnes sinistrées dans le cadre de **l'activation de son « plan de sécurité civile »**.



PERSONNE CONTACT (HORS INTERVENTION)

Anne-Marie Fortin

Responsable en gestion des urgences
Montréal et Abitibi-Témiscamingue

anne-marie.fortin@redcross.ca

Tél.: 514 247-5726

LIGNE D'URGENCE

1-877-362-2433



